

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **38 (1912)**

Heft 7

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

donne les distances virtuelles calculées par la formule de Jacquier.

	Greina.	Splügen.
Milan	316	317
Gênes	419	468
Venise	566	533

Il y a lieu de remarquer que le percement de la Greina amènerait infailliblement la correction du Monte Cenere et réduirait de 316 km. à 294 la distance virtuelle Coire-Milan.

Le tableau ci-dessus — qui se rapporte seulement aux deux projets préconisés par les C. F. F. — montre que la Greina établirait des communications plus rapides que le Splügen, exception faite du nord-est de l'Italie (Venise). Mais l'avantage qui ressort au Splügen de ce dernier fait est plus apparent que réel : en effet il ne sera réalisé que si la voie suit la rive gauche du lac de Côme ; or la ligne actuelle Chiavenna à Lecco, d'intérêt secondaire, local, ne se prête nullement aux passages de grands trains internationaux et ne pourrait guère être améliorée, de telle façon qu'on se verra obligé de construire une nouvelle voie sur la rive droite du lac, aboutissant à Côme, comme la ligne de la Greina et alors la fameuse supériorité tant vantée du Splügen devient illusoire.

M. Moser insiste ensuite sur les dangers d'invasion qui résulteraient pour la Suisse du percement du Splügen dont la tête sud serait en plein territoire étranger et dont la tête nord serait atteinte très facilement par une troupe italienne débouchant du val di Lei. La Suisse serait obligée de se prémunir contre ce danger en construisant de coûteuses fortifications. Rien de pareil à craindre pour la Greina dont le tunnel serait tout entier sur territoire suisse et sous la protection des forts du Gothard. Cette question militaire est prépondérante aux yeux de M. Moser qui paraît avoir beaucoup à redouter des intentions agressives qu'il attribue, à tort ou à raison, aux Italiens.

Si le Splügen venait à être construit, l'Italie ne manquerait pas de relier le lac de Côme au réseau de ses canaux. Il en résulterait l'abandon du projet, actuellement à l'étude, de canalisation du Tessin jusqu'au lac Majeur et tout le trafic amené par la batellerie serait détourné du Simplon, du Loetschberg et du Gothard sur le Splügen, pour le plus grand préjudice de nos chemins de fer. Cette redoutable éventualité, méconnue dernièrement par M. Hautle, a été signalée par M. Gelpke, dont la compétence en matière de navigation intérieure est indiscutée.

Arrivé à la fin de son étude, M. Moser exprime sa profonde conviction que le percement du Splügen serait une œuvre néfaste pour les Chemins de fer fédéraux, dangereuse pour notre sécurité, impolitique en ce qu'elle nous aliénerait les Tessinois et pas plus avantageuse que la Greina pour les Grisons. Nous croyons que tout lecteur exempt de préjugé, partagera sa conviction après la lecture de son exposé précis et remarquablement objectif.

Concours pour les collèges classique et scientifique, à Lausanne¹.

44 projets ont été présentés. Le jury se réunira probablement à la fin du mois.

¹ Voir *Bulletin technique* 1911, p. 286.

Concours pour l'aménagement du Waidareal, Zurich¹.

Le jury a décerné les récompenses suivantes :

2^e prix ex-æquo (Fr. 3000) à MM. *Pflegghard* et *Häfeli*, architectes, et *C. Jegher*, ingénieur, tous à Zurich.

2^e prix ex-æquo (Fr. 3000) à MM. *O. Salvisberg*, à Berlin, et *H. Hilfiker*, architectes.

3^e prix ex-æquo (Fr. 2000) à M. *Ch. Béguelin*, architecte, à Munich.

3^e prix ex-æquo (Fr. 2000) à MM. *Kündig* et *Oetiker*, architectes, à Zurich.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Extraits² des procès-verbaux des séances du Comité central.

Séance du 20 février 1912.

Le règlement révisé pour un *office de placement* est adopté et une délégation nommée pour reprendre les pourparlers avec la G. e. P.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de M. Rychner, architecte à Neuchâtel, au sujet de la revision des *Principes pour l'élaboration des concours d'architecture*. Cette question sera discutée en détail dans la prochaine séance.

Le règlement pour la Commission de la *Maison bourgeoise* est arrêté après discussion. Il sera communiqué à la Commission, pour examen, et soumis à la ratification de la prochaine assemblée des délégués.

Les projets de la Commission chargée d'élaborer des *Normes pour les concours concernant l'art de l'ingénieur* et les *Travaux de fondation* sont examinés puis adoptés ; ils seront soumis aux sections et aux intéressés : Union des villes, gouvernements cantonaux et Association suisse des entrepreneurs qui auront un délai de 2 mois pour se prononcer.

M. C. A. Loosli, à Berne, représentera la Société, ainsi que la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes et l'Association suisse des architectes, au sein de la Commission d'experts chargée d'étudier la *Revision de la loi fédérale sur la propriété littéraire et artistique*.

Il est pris acte que la *Commission pour l'étude des questions professionnelles* a nommé, dans sa séance du 17 février 1912, une Commission spéciale composée de MM. C. Jegher, président, O. Pflegghard et O. Anderwert, pour élaborer un nouveau programme de son activité.

Il est aussi pris connaissance d'une lettre adressée au Conseil fédéral par l'*Association des paysans suisses* qui demande que l'accès de l'Ecole polytechnique (Section de topographie) soit ouvert dans certaines conditions, aux candidats qui ont terminé avec succès leurs études de géomètres dans un technicum, mais ne sont pas porteurs d'un certificat de maturité. A l'unanimité, le Comité décide de prendre position contre cette demande et d'en informer le délégué qui représente la Société dans la Commission fédérale.

Séance du 22 mars 1911.

Les *projets de statuts* des sections de Genève, Bâle et Waldstätten sont adoptés sans modification. Ils seront soumis à la ratification de la prochaine assemblée des délégués. Le secré-

¹ Voir *Bulletin technique* 1911, p. 200.

² Traduits sur le texte allemand du secrétaire de la Société.

taire a élaboré un contre-projet des statuts de la *section de Winterthour* et de la *Société technique* qui lui est affiliée. Ce contre-projet, qui suit de près le projet établi à Winterthour, rectifie certaines dispositions concernant le Comité, les assemblées et précise les droits et devoirs des membres des deux associations. Le Comité central décide de formuler encore quelques exigences à ce sujet et le contre-projet révisé sera retourné à la section de Winterthour.

M. *Pfleghard*, architecte, lit un projet de réponse à M. *Rychner*, architecte à Neuchâtel, ainsi qu'un rapport détaillé sur les travaux accomplis jusqu'à ce jour par la Société pour réglementer les *concours d'architecture*. Il est décidé de publier ce rapport dans les organes de la Société, de le faire parvenir aux sections, à l'Union des villes suisses et aux gouvernements cantonaux et d'en communiquer des extraits à la presse pour éclairer l'opinion publique.

Des démarches seront faites pour l'admission de la Société au sein de la Société industrielle et commerciale suisse.

Il y a lieu de renoncer à solliciter la représentation de la Société au sein du *Conseil d'administration* de l'Etablissement fédéral d'assurances maladie et accidents, car la plupart des membres de la Société qui sont employés sont assurés d'office et les employeurs sont suffisamment représentés par l'Association suisse des entrepreneurs.

Zurich, le 22 mars 1912.

CORRESPONDANCE

Lausanne, le 28 mars 1912.

A la rédaction du « *Bulletin technique* »
de la Suisse romande.

Lausanne.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Il est peut-être regrettable que vous rendiez publics les procès-verbaux de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes avant leur adoption. En tous cas cela m'oblige à vous demander la publication des trois rectifications suivantes, qui me concernent et auxquelles j'attribue une sérieuse importance :

1° La proposition de la commission, que j'ai soutenue avec plusieurs collègues, n'est pas celle donnée par le n° 2 du procès-verbal. Il s'agit pour nous de conserver l'ancienne Société vaudoise en simple juxtaposition (ou alliance) avec la section de la Société suisse, la plupart des membres de la première n'entendant pas être confondus avec les membres libres de la deuxième (non admissibles comme actifs par défaut de titres ou d'inscriptions techniques).

2° La motion d'ordre que j'ai présentée, tendait à la suspension de toute décision jusqu'à ce qu'on ait consulté par circulaire les 130 membres qui détiennent au fond le sort final de la cause.

Sur le refus du président de soumettre ma proposition à l'assemblée et devant ce procédé inusité, M. Boucher et moi avons protesté et quitté la séance.

3° Je n'ai pu, étant sorti et trouvant du reste à la lecture du procès-verbal l'idée bizarre, proposer que l'assemblée décide à la majorité simple, si la décision devait être prise à la majorité des $\frac{2}{3}$.

J'ai seulement dans le cours de la discussion, prétendu, contre ce que paraissait soutenir le président, que le vote in-

tervenu dans la dernière séance en faveur de la préparation d'une révision de statuts, n'engageait pas le fond et qu'un nouveau vote à la majorité des $\frac{2}{3}$ était nécessaire pour l'adoption des nouveaux statuts.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

E. BARRAUD.

BIBLIOGRAPHIE

Der Eisenbetonbau. C. Kersten, ingénieur et professeur. I^{re} et II^{me} parties. Deux volumes reliés, 4.40 et 4.00 Mark. En tout 660 fig. et 550 pages. Edition W. Ernst, Berlin.

Petit manuel commode, joliment relié en toile, et qui n'a pas la prétention de nous apporter beaucoup de nouveautés. Au contraire, il est à l'usage des écoles, et les exemples qu'il cite ont en général fait largement leurs preuves. Quelques uns laissent la place à plus de sens pratique, et les devis du praticien risquent fort de ne pas prétendre à autant de finesse que ceux de notre auteur.

Quoiqu'il en soit de ces détails qui ne nuisent pas à un ouvrage d'instruction, le lecteur novice en la matière trouvera dans ce recueil une abondante et intéressante moisson.

A. P.

Tunnel de base du Hauenstein.

Longueur : 8135 m.

Bulletin mensuel N° 1. — Février 1912.

Avancement de la galerie de base	Côté Sud Olten	Côté Nord Tecknau	Total	Moyenne par jour de travail maxim.	par j.	Avancement
1. Longueur à la fin du mois précédent. . .	—	—	—			
				Sud Nord	Sud Nord	
				m. m.	m. m.	
2. Avancement en fév. Perforation à la machine à la main . . .	—	—	—	—	—	—
	21 40	—	21 40	2 38	—	2 70
3. Longueur à la fin de février	21 40	—	21 40	—	—	—
4. % de la longueur totale du tunnel.	0,3	—	0,3	—	—	—

Souterrain du Mont d'Or.

Avancement à fin mars 1912.

	Côté Vallorbe	Côté Frasne
Longueur de la galerie de base	m. 2 418	—
» » faite	» 2 195	432
» des maçonneries de la voûte	» 1 880	216
» » des piédroits.	» 1 469	—
» » des radiers	» 638	—

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Demande d'emploi.

Ingénieur ayant plusieurs années de pratique dans la construction de chemins de fer cherche situation.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.